

COMMENT S'ORGANISE LA VIE POLITIQUE ?

I) QU'APPELLE-T-ON « POLITIQUE » ?

A) DEFINITION

Le mot politique vient de la racine grecque polis, « la cité ». Aujourd'hui, il faudrait remplacer « cité » par « Nation » ou « Société ». La question centrale de la politique est la **prise de décision dans cet ensemble qu'est la communauté ou la société** (c'est donc en lien avec l'Etat que nous définirons plus tard).

En France ces décisions peuvent être prises à plusieurs niveaux : le niveau Central (de l'Etat au sens strict du terme), le niveau des régions, le niveau des départements et le niveau des communes.

B) LES PRINCIPES

1) Les trois pouvoirs

A chaque niveau, il y a le pouvoir législatif, c'est-à-dire l'assemblée qui vote les lois ou les règlements et le « pouvoir exécutif » qui applique les lois.

NIVEAU POLITIQUE	POUVOIR LEGISLATIF	POUVOIR EXECUTIF
ETAT CENTRAL	Assemblée Nationale - Sénat	Chef de l'Etat (président de la République) - Gouvernement
REGIONS	conseillers régionaux sont élus au suffrage universel direct (votent le budget de la Région et sont responsables des services régionaux (action économique, formation professionnelle, constructions scolaires,...)).	Président du Conseil Régional
DEPARTEMENTS	Conseil Général	président du conseil général
COMMUNES	conseil municipal (vote du budget)	maire (édicte des règlements, dirige les travaux communaux et exécute le budget)

Il faut ajouter un troisième pouvoir, le **pouvoir judiciaire** qui contrôle la bonne application des lois.

2) La séparation des pouvoirs

Les trois pouvoirs, législatif, exécutif, judiciaire, sont liés mais doivent être séparés. En effet, une absence de séparation voudrait dire qu' une personne, ou un groupe, pourrait proposer les lois, les voter, les appliquer et vérifier si l'application est correctement faite. On imagine les abus possibles !

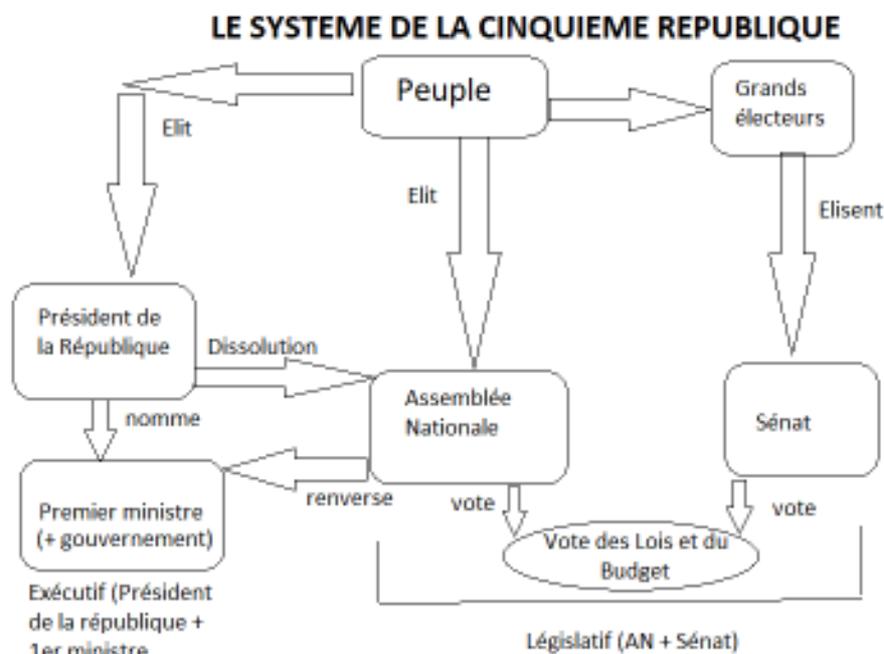
3) Les acteurs de la vie politique

La vie politique repose avant tout sur l'élection des représentants aux différentes assemblées. Ces représentants peuvent être des personnalités indépendantes mais ils seront le plus souvent issus de Partis Politiques

Mais les élections ne sont pas les seules occasions pour les individus de faire entendre leur voix et de peser sur les décisions. Ils peuvent aussi manifester, faire grève, signer des pétitions,... et ils le feront par l'intermédiaire de partis politiques mais aussi de regroupements plus spontanés.

Tout cela fait partie de la vie politique.

II) LES INSTITUTIONS DE LA CINQUIEME REPUBLIQUE



Commentaire du schéma

- + Dans notre système, les citoyens élisent le Président de la République (chef de l'Etat).
- + Ils élisent les députés (Assemblée Nationale) pour 5 ans.
- + Ils n'élisent pas directement les sénateurs mais ceux-ci sont élus par le biais de « Grands Electeurs » c'est-à-dire des élus au niveau départemental ou municipal.
- + Le président de la République nomme un premier ministre qui est chargé de constituer le gouvernement.
- + L'Assemblée Nationale et le Sénat sont chargés du vote des Lois (qu'ils peuvent amender, c'est-à-dire modifier). C'est donc le législatif.
- + Le gouvernement est chargé de l'exécution des lois.
- + Enfin, le Conseil Constitutionnel (absent du schéma) est composé de neuf membres nommé.es par le président de la République et les présidents des deux assemblées (législative et nationale). Il est chargé de vérifier la validité des Lois vis-à-vis de la Constitution.

Sans entrer dans les détails, l'exécutif et le législatif peuvent agir l'un sur l'autre :

+ Sous certaines conditions, le Président de la République peut dissoudre l'Assemblée Nationale c'est-à-dire qu'il peut demander à ce qu'on fasse de nouvelles élections alors que le délai des 5 ans n'est pas passé.

+ Sous certaines conditions, l'Assemblée Nationale peut proposer un « vote de défiance » à l'égard du gouvernement. Si ce vote obtient la majorité des voix, le gouvernement doit changer.

III) PRESENTATION DU VOTE ET DES MODES DE SCRUTIN

A) Démocratie directe ou démocratie représentative ?

Les électeurs peuvent être amenés à exprimer leur opinion directement comme lors d'un Référendum

Ils peuvent aussi (et le plus souvent) élire des représentants (députés par exemple ou délégués de classe)

B) Les Mode de scrutin

Pour élire ses représentants, il y a divers modes de scrutin. Nous verrons ici les deux principaux : mode de scrutin majoritaire et mode scrutin proportionnel.

1) Le scrutin majoritaire uninominal à deux tours.

Est élu le candidat ou la liste qui obtient la majorité absolue des voix au premier tour (50 % + une voix) ou la majorité relative au second tour (c'est-à-dire le plus grand nombre de voix).

Au second tour, seuls peuvent se présenter les candidats qui ont obtenu plus d'un pourcentage donné de voix au premier tour. Certains candidats du premier tour peuvent se désister au second tour en faveur d'un candidat mieux placé. Ce système permet de dégager une majorité claire et de donner une stabilité au système mais il ne donne pas une bonne représentation des minorités (en effet, les électeurs minoritaires n'ont pas de représentant).

Exemple des législatives de 2017

	Voix	% exprimés	Nombre de sièges	% de sièges
Parti communiste français	217 833	1,20	10	10/577 = 1,73%
La France insoumise	883 786	4,86	17	3,11%
Parti socialiste	1 032 985	5,68	29	5%
Parti radical de gauche	64 860	0,36	3	0,5%
Divers gauche	263 619	1,45	11	1,9%
Ecologiste	23 197	0,13	1	0,17%
Divers	100 574	0,55	3	0,51%
Régionaliste	137 453	0,76	5	0,87%
La République en marche	7 826 432	43,06	306	53,03%
Modem	1 100 790	6,06	42	7,27%
Union des Démocrates et Indépendants	551 760	3,04	17	2,94%
Les Républicains	4 040 016	22,23	113	19,58%
Divers droite	306 240	1,68	6	1,04%
Debout la France	17 344	0,10	1	0,17%
Front National	1 590 858	8,75	8	1,38%
Extrême droite	19 030	0,10	1	0,17%

(il ya 577 sièges – il en manque quatre dans le tableau)

Chaque député est élu au niveau de sa « circonscription » mais seul celui qui obtient la majorité absolue des voix au premier tour ou la majorité relative au second tour est élu. Dès lors, il est le représentant de tous les électeurs. Donc au niveau d'une circonscription tous ceux qui n'ont pas voté pour le candidat finalement élu ne voient pas leur opinion représentée.

Cela permet de représenter la majorité des électeurs mais cela peut avoir des conséquences tonnantes. Si on regarde le tableau des élections législatives de 2017, on a le nombre de voix obtenues par chaque parti, le pourcentage de ces voix par rapport aux suffrages exprimés, le nombre de sièges obtenues (ou de candidats élus) et le pourcentage de ces candidats ans le total. Ainsi, si on regarde le Parti Socialiste (3^{ème} ligne) on voit qu'il a obtenu 5,68% des voix et 5% des sièges (c'est à peu près la même chose) : le nombre de députés représente assez bien le % de personnes ayant voté pour ce parti.

D'une manière générale, les Partis qui ont obtenu le plus de voix ont aussi le plus de sièges.

Mais il y a quelques décalages. Certains partis obtiennent un pourcentage de sièges bien moins élevé que le % de voix obtenues. C'est le cas du Front National (aujourd'hui RN) : 8,75% des voix et 0,1% des sièges et LFI

D'autres obtiennent un pourcentage de sièges supérieur au pourcentage de voix recueillies : LR et surtout LREM (+ 10 points)

Ces scores sont en partie le résultat des alliances sur le terrain (ce qui fait, par exemple, que le FN a eu peu d'élus au second tour) mais c'est aussi le résultat du principe de l'élection majoritaire. En effet, celle-ci, en gonflant le score de ceux qui ont les plus gros résultats, permet de dégager facilement une majorité. En revanche les minorités sont peu représentées.

2) Le scrutin proportionnel.

On peut donc chercher à ce que les minorités soient mieux représentées. On opte alors pour un scrutin proportionnel

a) Principe

Supposons que nous ayons quatre listes en concurrence pour cinq sièges :

LISTES	NOMBRE DE VOIX
Liste A	82 000 voix
Liste B	54 000 voix
Liste C	32 000 voix
Liste D	22 000 voix
Total	190 000 suffrages exprimés.

Pour trouver comment accorder les cinq sièges à une liste, il suffit de faire un calcul arithmétique élémentaire. Puisqu'il y a 190 000 personnes qui se sont exprimées pour obtenir 5 siège, on peut dire que pour obtenir un siège il faut 38 000 voix (= $190\ 000 / 5$). 38 000 représente le quotient électoral.

Les calculs sont dans le tableau suivant :

LISTES	CALCUL DU NOMBRE DE SIEGES	SIEGES ATTRIBUES
La liste A	$82\ 000 / 38\ 000 = 2,157$	2 sièges.
La liste B	$54\ 000 / 38\ 000 = 1,421$	1 siège
La liste C	$32\ 000 / 38\ 000 = 0,84$	0 siège.
La liste D	$22\ 000 / 38\ 000 = 0,578$	0 siège.
ENSEMBLE		3 sièges attribués sur 5

On voit qu'on ne tombe pas sur des comptes ronds. On est donc obligé d'arrondir (ici à l'unité inférieure), mais du coup, il reste deux sièges non attribués. Il existe deux manières de les attribuer.

b) Répartition des sièges restant à la plus forte moyenne.

Ici, on va essayer de récompenser la liste qui a utilisé le plus de voix pour obtenir un siège. Par exemple, la liste A a obtenu 2 sièges avec 82 000 voix donc son nombre de voix utilisé par siège est de 41 000. Le problème est qu'on ne peut pas faire ce calcul pour C et D puisqu'ils n'ont pas obtenu de siège et qu'on ne peut pas diviser un chiffre par 0. Donc on ajoute fictivement un siège à toutes les listes pour pouvoir faire le calcul.

On ajoute fictivement un siège et on refait les calculs:

LISTES	CALCUL DU NOMBRE DE SIEGES	SIEGES ATTRIBUES
La liste A	$82\ 000 / (2 + 1) = 27\ 333.$	
La liste B	$54\ 000 / 2 = 27\ 000.$	
La liste C	$32\ 000 = 32\ 000$	+ 1 siège.
La liste D	$22\ 000 / 1 = 22\ 000.$	

Le plus grand résultat est celui de la liste C; donc C gagne un siège.

On recommence le calcul en prenant en compte le fait que C a maintenant un siège :
 $32\ 000 / 2 = 16\ 000.$

LISTES	CALCUL DU NOMBRE DE SIEGES	SIEGES ATTRIBUES
La liste A	$82\ 000 / (2 + 1) = 27\ 333.$	+ 1 siège
La liste B	$54\ 000 / 2 = 27\ 000.$	
La liste C	$32\ 000 / 2 = 16\ 000$	
La liste D	$22\ 000 / 1 = 22\ 000.$	

Cette fois ci c'est A qui obtient le résultat le plus élevé : un siège revient à A. Le résultat final est donc :

Liste A : 3 sièges.

Liste B : 1 siège.

Liste C : 1 siège.

Liste D : 0 siège.

On voit qu'on arrive à représenter plus de listes que si on avait un scrutin majoritaire (où une seule liste remporte tout). Mais ce n'est pas parfait car D n'a toujours pas de siège alors que 22 000 personnes ont voté pour cette liste et C a autant de sièges que B alors que C a obtenu 22 000 voix de moins.

c) Répartition des sièges au plus fort reste.

On a donc une autre technique de calcul. Cette fois ci on ne fait pas une division mais une soustraction.

On enlève les voix déjà utilisées pour chaque liste. Par exemple A a obtenu 82 000 et deux sièges (correspondant à 38 000 voix par siège). On peut donc dire que A a utilisé $2 \times 38000 = 76\ 000$ voix et qu'il lui reste 6 000 voix à utiliser ($82\ 000 - 76\ 000 = 6000$).

Si on fait ce calcul pour chaque liste on obtient les résultats suivants :

Liste A : $82\ 000 - (38\ 000 \times 2) = 6\ 000$.

Liste B : $54\ 000 - (38\ 000) = 16\ 000$.

Liste C : 32 000.

Liste D : 22 000.

Un siège revient à C et un siège revient à D. Le résultat final est alors :

Liste A : 2 sièges.

Liste B : 1 siège.

Liste C : 1 siège.

Liste D : 1 siège.

C'est un peu mieux puisque tout le monde est représenté mais la liste D a le même nombre de sièges que la liste B avec 32 000 voix de moins.

d) Limites du scrutin proportionnel

Le scrutin proportionnel a un autre inconvénient qui est que dans certains cas, il rend les décisions difficiles à prendre et la vie politique instable.

Prenons l'exemple des derniers résultats

Liste A : 2 sièges.

Liste B : 1 siège.

Liste C : 1 siège.

Liste D : 1 siège.

La majorité absolue est de 2,5 sièges et personne ne l'obtient. Pour obtenir la majorité il faudrait que A puisse s'allier avec B, C ou D ou que B,C et D réussissent à s'entendre tous les trois. On peut imaginer une "valse" d'alliances rendant une vie politique stable impossible.

e) Conclusion

On comprend pourquoi on peut préférer le scrutin majoritaire (présidentielle, législatives,...) ou proportionnel (législatives de 1986). On peut aussi opter pour des systèmes mixtes avec un peu de majoritaire et un peu de proportionnel.

IV) LES AUTRES MODES D'INTERVENTION DANS LA VIE POLITIQUE

Mais intervenir dans la vie politique ne passé pas seulement par le vote. Cela peut passer par la communication politique, les pétitions, les manifestations , etc...

Vous verrez cela un peu en première et surtout en terminale

Une grève est un arrêt de travail collectif opéré dans des conditions spécifiées par la loi (on ne peut pas faire de « grève sauvage »). A ne pas confondre avec une manifestation qui est le fait de « se montrer » pour faire connaître ses revendications : **les manifestations** les plus fréquentes sont els « défilés de rue » mais on peut y trouver aussi l'installation de stands, l'organisation d'une fête, etc...

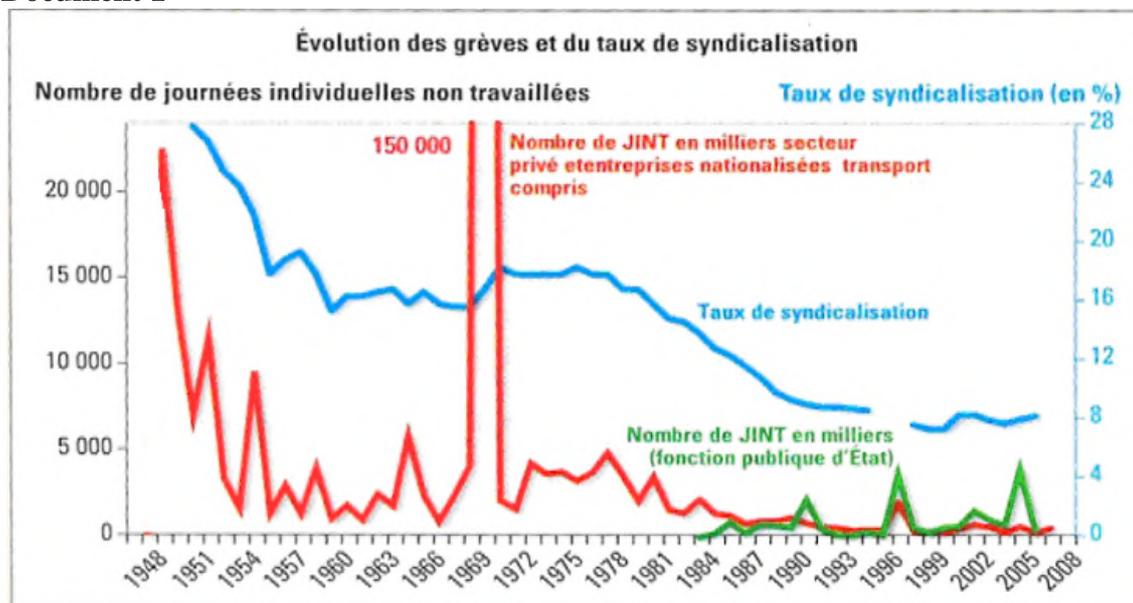
Ce sont des domaines très difficiles à étudier car les données statistiques sont difficiles à obtenir

On connaît bien les difficultés qu'il ya à évaluer le nombre de participants dans une manifestation. Cependant, il semblerait que le nombre de manifestations (petites et grandes) déclarées aient plutôt tendance à augmenter depuis trente ans (sauf en ce moment)

Les statistiques de grèves sont aussi très difficiles à évaluer car le résultat obtenu dépend du « champ » recueilli (toutes les entreprises ? intégrant la fonction publique ou non ?...) et du mode de calcul (est ce qu'on regarde seulement le nombre de journées perdues ou le nombre de journées perdus pour 1000 salariés ?)

Cependant, les résultats qu'on retient généralement c'est la très grande variabilité de la grève et le fait que les grèves semblent moins nombreuses aujourd'hui que dans les années 50 (même s'il ya une nette remontée depuis une vingtaine d'années)

Document 1

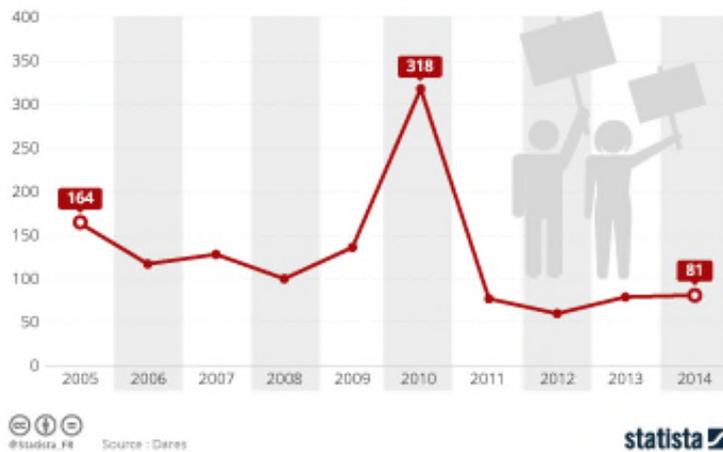


Sources : Taux de syndicalisation : Dares, 2004 ; JINT : ministère du Travail (entreprises JINT évaluées par les inspecteurs du travail) et ministère de la Fonction publique (ne comprend pas la fonction publique hospitalière, ni les collectivités locales).

Document 2

Les grèves de moins en moins suivies ?

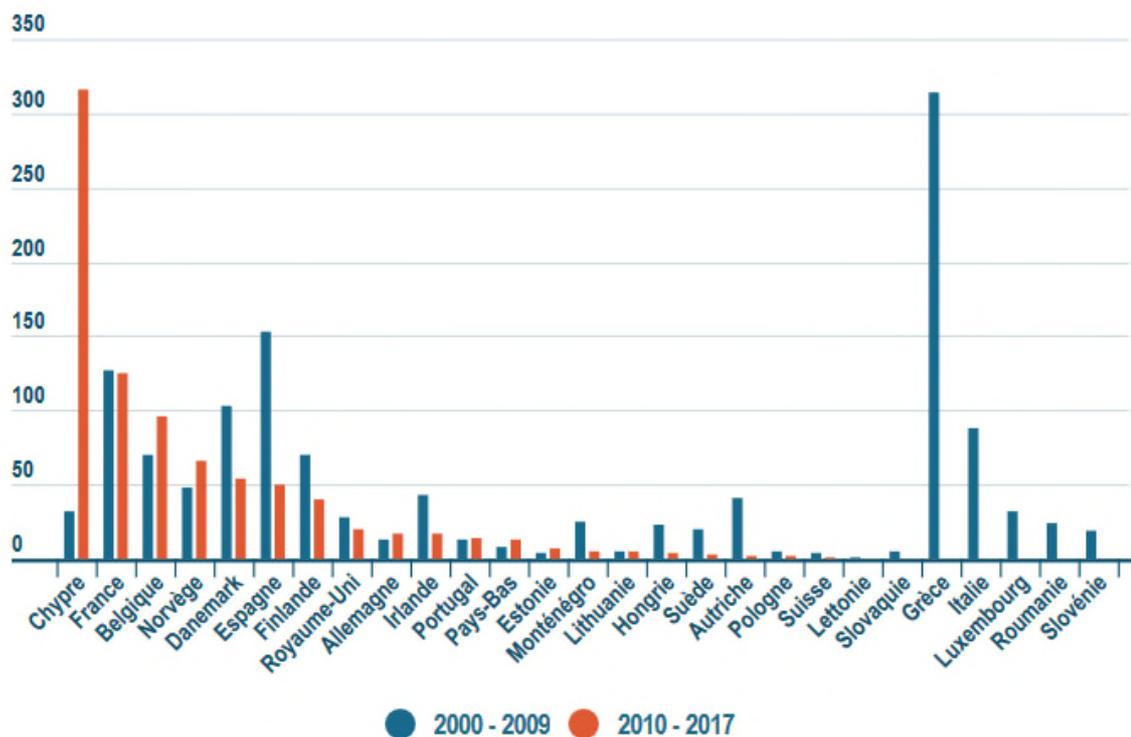
Nombre de journées individuelles non travaillées pour grève pour 1 000 salariés en emploi



Il est également très difficile de faire des comparaisons internationales ; La France semble être dans la moyenne (contrairement à ce qu'on imagine)

Document 3

Moyenne du nombre de journées non travaillées en raison de grève pour 1 000 salariés



Donc, dans une démocratie, les citoyens ont recours (ou peuvent avoir recours) à tous ces moyens (document 4)

Document 4

